

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 8 octobre 2015

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme AKPINAR-ISTIQUAM

Convocation envoyée le 1er octobre 2015

Publié le 9 octobre 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 13

SCRUTIN : POUR : 73

ABSTENTION : 0

- CONTRE : 2

NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
M. Pierre PRIBETICH	Mme Françoise TENENBAUM	M. François NOWOTNY
M. Thierry FALCONNET	Mme Danielle JUBAN	Mme Florence LUCISANO
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	M. Gaston FOUCHERES
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	M. Joël MEKHANTAR	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. José ALMEIDA	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Colette POPARD	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Corinne PIOMBINO
M. Didier MARTIN	Mme Anne ERSCHENS	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Michel ROTGER	Mme Chantal OUTHIER	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Patrick MASSON	M. Emmanuel BICHOT	M. Damien THIEULEUX
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Édouard CAVIN	Mme Michèle LIEVREMONT
M. André GERVAIS	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Philippe BELLEVILLE
M. Benoît BORDAT	M. Jean ESMONIN	M. Gilbert MENUT
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Sandrine RICHARD	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Charles ROZOY	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Cyril GAUCHER
M. Jean-Claude GIRARD	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Adrien GUENE.
M. Patrick MOREAU	M. Louis LEGRAND	

Membres absents :

M. François HELIE	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Gaston FOUCHERES
Mme Louise BORSATO-MARIN	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean DUBUET	M. François DESEILLE pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
Mme Anaïs BLANC	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
	Mme Christine MARTIN pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
	Mme Hélène ROY pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à Mme Danielle JUBAN
	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Charles ROZOY
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER
	Mme Catherine VANDRIESESSE pouvoir à Mme Anne ERSCHENS
	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jacques CARRELET DE LOISY
	Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT ET URBANISME

Subvention 2015 à la SDAT

Au titre de la programmation 2015 du Contrat de ville , il est proposé, dans le cadre de la convention pluriannuelle avec la SDAT signée entre l'État, le Conseil Départemental, le Grand Dijon et les communes de Chenôve et Dijon, **de financer à hauteur de 357 200 €**, les trois actions suivantes :

- ACOR Dijon pour 275 870 € :

Cette action permet d'assurer une action de prévention et la prise en charge sociale à partir de la famille. De manière générale, 60 personnes sont accompagnées par la SDAT ;

- Inser'social Chenôve à hauteur de 49 430 € :

L'action vise à accompagner les familles fortement marginalisées sur le territoire de la commune de Chenôve. En 2015, la démarche a permis l'accompagnement d'environ 60 personnes au titre d'aides au logement, à la vie quotidienne (besoins alimentaires, hygiène, ...) et moins majoritairement au titre d'éléments connexes (démarches administratives, insertion professionnelle, ...)

- Espace Permanent d'Insertion (EPI) pour 31 900 € :

Il s'agit d'un dispositif qui permet d'accompagner les personnes très éloignées du monde du travail et de les aider à reconstruire un parcours d'insertion sociale et professionnelle. En 2015, c'est plus de 50 personnes qui ont pu être accompagnées.

Dans le cadre de cette convention pluriannuelle, pour l'année 2015 :

- l'État, au titre du Contrat de ville, intervient à hauteur de : 81 500 € ;
- l'État, sur ces crédits de droit commun pour : 171 970 € ;
- l'Agence Régional de Santé pour : 75 000 € ;
- le Conseil Départemental pour : 243 172 € ;
- la Ville de Dijon pour : 270 230 € ;
- le CCAS de Dijon pour : 50 000 € ;
- le CCAS de Chenôve pour : 60 000 €.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** l'avenant n°8 joint à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à apporter des modifications de détails ne remettant pas en cause son économie générale pour tenir compte des négociations avec les autres co-financeurs et partenaires ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2015 de 357 200 € à la SDAT ;
- **de prélever** les sommes sur le budget de l'exercice en cours.